

débat. On a en vain cherché un compromis entre les deux conceptions qui se sont fait jour. D'une part, un groupe de membres s'est montré favorable à la position correspondant au projet de résolution des États-Unis, selon lequel le secrétaire général intérimaire serait invité à tenir compte de certaines considérations dans ses efforts pour mettre fin aux déséquilibres de la représentation. D'autres membres, bien que peu favorables à une formule rigide, souhaitaient une orientation plus précise du secrétaire général; un projet de résolution présenté par 13 pays proposait une série de principes et de normes. Conformément à la proposition de la délégation du Canada, la Commission a décidé de ne mettre aux voix aucun des deux textes, mais de les inclure dans le mémoire du rapporteur à l'intention du secrétaire général. Celui-ci a été invité à présenter ses conclusions à la dix-septième session de l'Assemblée.

Le nouveau secrétaire général intérimaire a déclaré qu'il se proposait de faire appel à un petit nombre de sous-secrétaires et de personnes sur le point d'être affectées à cette fonction pour le conseiller au sujet des affaires importantes de son ressort. Vers la fin de décembre, M. Thant a annoncé la nomination de trois sous-secrétaires: M. Godfrey Amachres (Nigéria), M. Omar Loufti (République Arabe Unie) et M. Jiri Nosek (Tchécoslovaquie). Ils seront ses principaux conseillers, avec les cinq membres du Secrétariat ci-après: M. Georg Petrovitch Arkadiev (URSS), M. Ralph Bunche (États-Unis), M. Philippe Seynes (France), M. Chakravarthi V. Narasimhan (Inde) et M. Hernanez de Sa (Brésil). M. Thant a précisé que ces nominations ne compromettaient en rien les changements futurs qui pourraient se révéler nécessaires dans le domaine de l'organisation.

La question la plus urgente et la plus difficile à résoudre était celle du financement. A la reprise de la quinzième session, en avril, l'Assemblée générale avait approuvé une proposition canadienne relative à la création d'un groupe de travail de 15 membres (dont le Canada); celui-ci devait étudier les méthodes administratives et budgétaires de l'ONU, y compris celles qu'elle employait pour acquitter les dépenses considérables de son activité au service de la paix, chercher des moyens d'améliorer la situation financière de l'Organisation. Dans son rapport à l'Assemblée générale, le groupe de travail déclarait qu'il n'avait pu se mettre d'accord sur suffisamment de points pour lui présenter une série de recommandations. Aussi la Commission s'est-elle bornée à prendre note de certains paragraphes et à remettre toute décision quant aux autres.

Les discussions sur la crise financière de l'ONU ont porté principalement sur trois questions: le coût de la Force d'urgence, celui de l'opération Congo (ONUC) et l'émission d'obligations de l'ONU qui se rattachait au point relatif au budget de 1962. Vers la fin de novembre, le secrétaire général intérimaire a commencé à étudier, tout d'abord avec les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et plus tard avec d'autres délégations, la possibilité d'émission de bons de 200 millions de dollars, à un intérêt de 2 p. 100 par an, dont l'objet serait de constituer un fonds de disponibilités permettant à l'Orga-